

En balade avec mon chien à Confignon, en forêt et au bord des rivières

Je respecte les signalisations...



Balade en laisse

- dans le périmètre de l'Aire
- en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet



Balade sans laisse

- sur les chemins de campagne (et non pas dans les champs)
- en forêt du 16 juillet au 31 mars



Chiens interdits, même tenus en laisse

- dans tous les lieux où une signalétique en interdit l'accès
- dans les cultures et les réserves naturelles et forestières

Et n'oubliez pas de...

- ramasser toutes les déjections et les déchets
- respecter la biodiversité et les espèces nidifiant dans les zones naturelles

